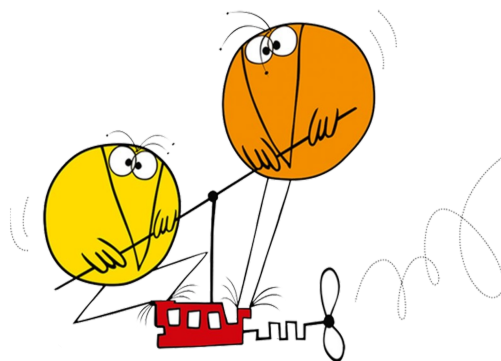




- Alors Moins-Moins, ça décon-
fine en distanciel !

- Oui, ça se passe
bien. Ça reprend.
Mais comme le
Covid, mes RTT
restent à distance...

n° 7
Juin 2020

Sommaire

Edito

Gestion de crise

Télétravail 2021 et fin
2020

Majoration des
heures complémen-
taires des agents à
temps non complet

Le Meilleur et le Pire

Nous contacter

**NOUVELLES
COORDONNEES !!!**

UNSA
Nantes & Métropole
Le Nant'Il
3 rue Célestin Fresnet
44923 Nantes cedex 9
Tél. 02 52 10 82 12
unsa@nantesmetropole.fr
**www.unsa-
nantesmetropole.org**



Confédération européenne
des syndicats

Et pendant le confinement...

... l'UNSA a porté **vos craintes et vos revendications** auprès de l'administration.

Dans les instances statutaires (Comité technique, CHSCT), les réunions hebdomadaires avec Johanna Rolland ou Elisabeth Lefranc, celles avec la santé publique, **nous avons alerté, négocié, porté votre voix** afin que l'exercice de vos missions se passent dans les meilleures conditions.

Tout cela a été réalisable grâce à nos **échanges réguliers avec vous**. Cela nous a permis de préparer au mieux nos arguments.

Dès le début de la crise, nous avons alerté sur la situation dans les EHPAD, pour que les collègues soient dotés en urgence du matériel nécessaire à leur protection et de celle des résidents.

Nous avons aussi porté la voix des collègues de l'Education, du SEVE, de l'Opérateur public de collecte, des pôles de proximité, des collègues travaillant à l'accueil, dans les services administratifs, etc... bref, **de tous ceux qui étaient en première ligne**.

Nous nous sommes aussi battus pour les collègues en **télétravail**, en **travail à distance** et ceux placés en **confinement** ou en **garde d'enfants** afin de les aider à traverser cette crise.

Nous avons été entendus sur certaines de vos demandes :

- Dotation de matériels de protections,
- Temps de travail,
- Respect des consignes sanitaires,
- Augmentation du nombre de jours d'ASA Covid sur l'après 2 juin,
- Age des enfants y ouvrant droit,
- Prime exceptionnelle.

Malheureusement pas sur toutes :

- Forfait pour dédommager les agents travaillant à domicile et ayant utilisé leur matériel personnel,
- Le retour des droits à RTT pour tous les agents concernés.

L'UNSA continuera à négocier afin que le dévouement et le sens du service public dont vous avez fait preuve durant cette période difficile soient reconnus et que vous soyez félicités comme il se doit.

... même après le confinement !

LA GESTION DE CRISE COVID•19



LES NEGOCIATIONS



ASA garde d'enfant : L'Unsa a obtenu le **maintien de la rémunération des agents en autorisation spéciale d'absence garde d'enfant** au bout de 3 semaines de négociations, pour tenir compte du travail demandé pour la continuité pédagogique. Ce sont surtout les femmes qui auraient une nouvelle fois été pénalisées !...



Jours de congés : L'UNSA a obtenu une **pose sur une période plus longue** que celle souhaitée par l'administration (démarrage au 17/03 au lieu du 27/03), de **4 jours au lieu des 5 visés**, et que **les RTT posées sur la période puissent être modifiées en congés**. Normalement, les agents en PCA n'étaient pas concernés par cette obligation, mais dans les faits... L'UNSA a dû faire remonter les situations dont elle a eu connaissance !



La Prime : **Sur une proposition de Johanna Rolland**, de lentes négociations se sont ouvertes avec le Directeur général des services.

Proposition initiale : un montant unique pour tous les agents en PCA (Plan de Continuité des Activités). Au départ des négociations, le confinement ne devait durer qu'un mois. Plus la période s'allongeait, plus le montant journalier était réduit du fait des « buttoirs » prévus par décret. **L'UNSA demandait deux montants pour les agents en PCA** : un montant pour les jours où les **agents étaient obligés de sortir de chez eux** et un autre pour les jours où les **agents restaient chez eux**. La collectivité a fini par reconnaître qu'il fallait prévoir au moins deux montants, et un troisième pour les agents travaillant dans les EHPAD suite aux annonces gouvernementales du 7 mai dernier.

Le DGS a proposé : 15 € (2e ligne), 20 € (1ère ligne) et 30 € (EHPAD) par jour de mobilisation.

Pour viser les buttoirs, l'UNSA a demandé : 15 € pour les agents en PCA pour les jours où ils n'ont pas à sortir de chez eux, 30 € pour les agents en PCA pour les jours où ils sortent de chez eux (buttoir 1000 €) **et 45 € pour les agents des EHPAD** (buttoir annoncé à 1500 €, mais malheureusement de 1000€ par le décret n°2020-711 du 12/06/2020).

Le DGS a alors fait évoluer le montant des agents en première ligne à 25 €. Mais les montants sont appliqués aux jours d'activité. On sera alors assez loin du buttoir de 1000 € pour la grande majorité des agents et donc **loin des attentes de l'UNSA, sauf pour les agents des EHPAD 😊**. **ATTENTION : LA PRIME NE POURRA PAS ETRE VERSÉE AVANT AOÛT !**



LES POINTS DE BLOCAGE



Les droits à RTT : s'il y a eu une reprise d'acquisition de droits à RTT pour les agents en télétravail depuis le 25 mai, **c'est loin de concerner tous les agents** puisque la majorité continuent d'assurer leurs missions à distance avec du matériel personnel. Ceux-ci n'ont pas de RTT car ils sont censés ne travailler que 7h00. Or, c'est plus compliqué de travailler à distance sans accès à certains logiciels métiers et aux réseaux.

Absence d'efficience : ces règles surchargent le travail des cellules de gestion et la planification en présentiel par les responsables d'équipe puisque... le temps en présentiel permet de générer des droits à RTT.

Absence de pragmatisme : les RTT doivent normalement être prises dans un cycle et cela aurait permis aux agents de se reposer !



L'indemnisation des agents ayant télétravaillés : nous demandons une indemnité de 40 euros par mois. En effet, des agents ont bénéficié d'indemnités kilométriques pour l'usage de leur véhicule personnel. Il n'y a pas de raison que les agents ayant utilisé leur matériel personnel ne soient pas indemnisés des coûts induits. Une telle possibilité est même ouverte par décret !



Les montants de la prime : nous sommes loin des 1000 € et il y a un total manque de transparence sur les agents concernés !



LE TELETRAVAIL FIN 2020 ET EN 2021

Fruit de l'expérimentation (172 agents au 15 mars 2020) et des constats de la crise (2380 agents avaient accès aux applications métiers et au réseau depuis leur domicile au 24 avril 2020), le développement de l'accès au télétravail se poursuit. **L'UNSA s'est fortement impliquée pour la généralisation du télétravail pour les agents volontaires et a permis des évolutions majeures.**

L'UNSA a formulé de nombreuses propositions pour faire évoluer les futures règles du télétravail qui ont **été reprises par l'administration** :

- l'ouverture du **télétravail jusqu'à 3 jours par semaine** ou de 8 jours par mois dans le cadre du forfait,
- pour les agents **en situation de handicap, la prise en charge d'un matériel ergonomique**,
- et pour tous les agents **l'équipement d'un clavier, d'une souris et d'un tapis de souris ergonomique** s'ils le demandent auprès de leur G2i (pas en équipement de base),
- la possibilité d'utiliser une box internet (sans obligation d'un débit de 2Mbps) ou une réception 4G,
- un **recours possible par l'agent** auprès de la CAP ou de la CCP **en cas de refus** de télétravail de la part de sa hiérarchie,
- la possibilité **d'ouvrir l'accès au télétravail aux agents dont la tenue de poste est « à améliorer »**,
- le **maintien du plafonnement à 3 jours de télétravail annulables par l'administration** pour la modalité "forfait", comme pour les modalités de télétravail « régulier ».

Restent des points non retenus par l'administration :

- l'adaptation de ses horaires tout en respectant son temps de travail quotidien : **le télétravail constitue pour l'UNSA une modalité d'articulation des temps**,
- l'ouverture d'une négociation portant sur **l'indemnisation des agents, conformément au décret**, avec les montants suivants : 20 euros par mois pour un jour de télétravail par semaine et 35 euros par mois pour deux à trois jours de télétravail par semaine.

A noter que la campagne de demande **pour télétravailler à partir de 2021** se tiendra en septembre 2020. **Dès septembre, il sera possible de demander à positionner 15 jours de télétravail, même si vous ne disposez pas du matériel de la collectivité !**

Nous rappelons que le télétravail permet de générer des droits à RTT et garantit le maintien des tickets restaurant.



LA MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS A TEMPS NON COMPLET

Le 22 mai dernier, l'UNSA a demandé à la collectivité de bien vouloir mettre tout en œuvre pour appliquer le **décret ouvrant la possibilité de majorer les heures complémentaires réalisées par les agents occupant des emplois à temps non-complet**. En effet, il s'agit d'agents, souvent des femmes, en situation de précarité, précarité reconnue par la collectivité puisqu'elle-même fait l'effort de faire évoluer leur temps de travail pour arriver à des temps pleins et la majoration des heures qu'ils assurent régulièrement en plus « mettrait du beurre dans les épinards » !

La collectivité s'est engagée à y travailler sans tarder.



TOUT CE QUE NOUS ECRIVONS, VOUS POUVEZ LE VERIFIER !

Si vous avez des doutes sur le *qui a fait quoi* et le *qui a dit quoi*, jugez par vous-mêmes ! **Vous pouvez consulter les procès-verbaux des Comités techniques en ligne sur Naonantes. Il y a toutes les interventions de vos représentants et les votes. C'est cela la transparence !** Par contre, il y a toujours un décalage dans le temps, les PV étant votés aux Comités techniques suivants et publiés ensuite. Celui du 4 juin ne sera pas publié avant la rentrée !



ECOLOIS MAIS PAS TROP... 😊

L'administration n'autorise pas la diffusion générale des informations syndicales par courriel... seulement sous forme papier et au nom de chacun sous enveloppe. Pourtant les boîtes mel sont perso, non ? D'ailleurs, pour ceux que l'administration n'a toujours pas doté d'une adresse, le papier existera toujours.

LE MEILLEUR ET LE PIRE !

Les situations de crise permettent souvent de révéler le meilleur et le pire des humains et des organisations. La période que nous venons de vivre n'a pas échappé à la règle.

LE MEILLEUR

- « **On ne rattrapera pas le retard !** » martèlent Johanna Rolland et Olivier Parcot,
- les **agents volontaires** pour exercer d'autres missions que les leurs,
- les agents du **Département Ressources Numériques** qui mettent tout en œuvre pour permettre le travail à distance du plus grand nombre,
- les agents de la **Communication interne** qui ont produit « **Infocoronavirus** » permettant d'avoir une information de référence,
- le **maintien des rémunérations**, des **tickets restaurant**, de la **prime de service public de mai**,
- le **maintien des durées des contrats des agents contractuels ou temporaires**,
- l'**accès au COS** permettant d'assurer la solidarité vers les agents en difficulté,
- le **dialogue social** qui a trouvé tout son sens en cette période de crise et dont nous espérons son inscription dans la durée ! Encore merci aux agents qui l'animent,
- des agents qui demandent à pouvoir **emporter leur matériel informatique** chez eux **pour être plus efficaces...**

LE PIRE

- **des services qui refusent** la possibilité d'emporter le matériel informatique demandé, sans explication
- **des règles instables et contradictoires** (âge des enfants : jusqu'à 12 ans, heureusement rapidement rectifié à 16 ans ; rémunération des agents non stabilisée les premières semaines),
- **des règles inéquitables** imposant 7 heures par jour à tous en cours de route, et maintenu au déconfinement pour les agents travaillant à distance...,
- **des directions créatives dans l'interprétation des règles** (présentiel, congés imposés,...),
- des **agents qui étaient inscrits** dans un Plan de Continuité d'Activité et qui ne le seraient plus,
- le **travail à distance** des agents non équipés de matériel professionnel **non reconnu comme du télétravail**,
- les demandes d'attestations de l'école et de l'employeur du conjoint et son autorisation à télétravailler tout en gardant les enfants !
- **les PPI qui repartent sur leur rythme**, sans revoir la priorisation des projets,
- **le manque de confiance de l'administration** vis à vis de l'engagement professionnel des agents et de leur honnêteté.

- *Alors Moins-Moins comment s'est passée cette période difficile ?*
- *Plus-Plus continue d'innover et de m'impliquer personnellement. Maintenant, il me faut travailler de chez moi avec mes outils... et pas un merci !*
- *Efficace et pas cher... C'est cela l'effcience ! Merci quand même Moins-Moins !*



Pour information, montant des cotisations **annuelles** :

Catégories C : 55 euros
Catégories B : 85 euros
Catégories A : 105 euros

66% déductibles des impôts,
ou crédit d'impôt pour les non-
imposables

*Je veux développer un syndicalisme différent,
je rejoins l'Unsa Nantes & Métropole.*

BULLETIN DE CONTACT

Nom : Prénom :

☐ Nantes Métropole ☐ Ville de Nantes ☐ CCAS

Direction : Service :

Tél. : Grade :

Adresse :

..... Mail :

Bulletin à retourner par courrier interne ou voie postale à
UNSA Nantes & Métropole

Le Nantil — 3 rue Célestin Fresnet — 44923 Nantes cedex 9
Permanence : 02 52 10 82 12
unsa@nantesmetropole.fr